

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 9 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de septembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Absentes excusées : Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2015**
- **Convention règlementant l'ouverture de la barrière de la route de Bas**
- **Élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Achat de matériel**
- **Plan Communal de Sauvegarde**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 JUILLET 2015

Le procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

D2015-029 – CONVENTION REGLEMENTANT L'OUVERTURE DE LA BARRIERE DE LA ROUTE DE BAS
--

Le Maire rappelle au Conseil municipal que suite aux dégradations causées à la barrière sise sur le Beuve à chaque ouverture prolongée de celle-ci, il avait été décidé lors du dernier conseil d'en règlementer l'utilisation.

La réunion prévue avec les agriculteurs usagers a eu lieu le 15 juillet dernier. Un seul agriculteur était présent, Jean-François CHALOU PIN de Bieujac, Messieurs VIGOLO et LACAZE se sont excusés.

Le Maire propose donc une convention qui devra être acceptée et signée par chaque exploitant agricole utilisateur.

Il demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention règlementant l'ouverture de la barrière de la route de Bas, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les exploitants agricoles qui en feront la demande.

D2015-030 – AD'AP – DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ – CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour
Commune de Saint-Loubert
Séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2015

l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe le principe d'accès pour tous. Les établissements recevant du public relevant essentiellement de la 5^{ème} catégorie sont tous concernés par cette réglementation.

Le Maire présente ensuite l'ordonnance 2014-1 du 26 septembre 2014 et le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 qui introduisent une réglementation spécifique aux établissements recevant du public (ERP) et aux installations ouvertes au public (IOP) existants, l'arrêté du 8 décembre 2014 définissant les nouvelles règles techniques d'accessibilité qui leur sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015. À compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, tous les ERP non conformes avec les obligations d'accessibilité doivent s'engager par la signature d'un Agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement au-delà du 1^{er} janvier 2015 en s'engageant :

- sur la réalisation des travaux dans un délai déterminé de 3, 6 ou 9 ans selon les cas
- sur leur financement
- sur les règles d'accessibilité à respecter.

La commune de SAINT LOUBERT s'engage à rendre accessible l'ensemble des ERP communaux et va élaborer un Agenda d'Accessibilité par bâtiment, mairie et église, pour se mettre en conformité et ouvrir ainsi ses locaux au plus grand nombre.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Cabinet ARIACH pour la réalisation de cet Ad'AP d'un montant de 2 100 € HT. La prestation comprend :

- étude diagnostic (état des lieux/synthèse) des ERP
- définition des aménagements, propositions de mise en accessibilité
- estimation, délais et remise des dossiers Ad'AP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Cabinet ARIACH pour un montant de 2 100 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT COMMUNAL DE MICHOTTE

Marc LABADIE signale au Conseil municipal qu'après avoir effectué une visite chez les locataires du chalet au lieu-dit Michotte pour des problèmes d'entretien des sanitaires, il a constaté que le bardage bois extérieur côté Ouest est en très mauvais état. Des devis vont être demandés à plusieurs artisans locaux.

ACHAT DE MATERIEL

Le Maire fait part des besoins en matériel qui avaient été évoqués précédemment et présente les devis correspondants :

- vidéoprojecteur : devis Bureau Vallée 469,90 € TTC – le projet est laissé en attente
- tronçonneuse élagueuse : devis LABAT Motoculture : 486,66 € HT soit 583,99 € TTC – le devis est accepté
- souffleur : Monsieur VIDEAU a donné à la commune un pulvérisateur qui peut faire office

- de souffleur
- Tables- chaises et charriots : rappel du devis SEREM de 5 176,92 € HT soit 6 295,62 € TTC pour l'achat de 28 tables, 60 chaises et 2 charriots de rangement – le devis est accepté.
 - **D2015-031 – Décision modificative n° 2**

Suite à ces décisions d'acquisition de matériel, le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget comme suit :

D 2151-29	- 6 900,00 €
D 2188-45	+ 600,00 €
D 2181-45	+ 6 300,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire rappelle l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de Saint Loubert puisque la commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques naturels (inondation). Il demande à cet effet aux conseillers de fixer une date de réunion pour la préparation de ce document.

La réunion est fixée au samedi 19 septembre 2015 à 9 heures.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Marche rose** : Christopher LATAPY confirme que la marche rose aura lieu le dimanche 11 octobre 2015 avec départ de Saint Loubert avec la commune de Saint-Pierre de Mons qui offrira le petit déjeuner à 9 heures via Coimères.
- **Inter villages** : Christopher LATAPY fait part de la réunion avec les communes de Saint-Pardon de Conques et Bieujac. Cette manifestation aurait lieu en juin, juillet ou septembre 2016.
- **Comité des fêtes** : Christopher LATAPY informe les conseillers que le Comité des fêtes n'organisera pas de journée pour le ramassage des noisettes cette année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Chêne au lieu-dit Courdier** : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis pour la coupe de l'arbre à Monsieur Julien MARIE. Le bois sera laissé à Monsieur DELMAS en dédommagement de l'élagage qu'il avait accompli quelques mois auparavant à la place de la commune.
- **Restauration des tableaux de l'église** : le Conseil Départemental ne subventionne plus les restaurations de tableaux à ce jour. La DRAC suggère une restauration plus respectueuse des tableaux mais plus coûteuse puisque le devis retenu s'élève environ à 15.000 €, réfection des cadres comprise, la subvention allouée serait de 30 %. Le Maire informe que le Conseil Départemental pourrait subventionner le fonctionnement de l'Association de Restauration et de Sauvegarde de l'Église à condition que le dossier soit présenté début octobre. Christopher LATAPY, Président de l'association, s'engage à effectuer la demande de subvention.

- **Appel du 19 septembre** : le Maire fait part de la manifestation organisée par l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'État accordées aux communes. Le Maire fait un état des dotations reçues pour les années 2013, 2014 et 2015. Il s'avère que vu croissance de la population et vu la majoration de la dotation de solidarité, la commune a des dotations globales en légère augmentation pour l'instant, même si le ratio de dotation 2015 par habitant a diminué par rapport à 2013.
- **Raccordement des stations d'irrigation de Saint Loubert et de Castets-en-Dorthe** : Arnaud GARBAY fait part de la réception du devis d'Electromontage, il s'élève à la somme de 43.995,89 € HT soit 52.795,07 € TTC. Cette solution permettrait d'avoir de l'eau en période hivernale. Le SMAH sera contacté pour discuter des possibilités contractuelles financières et budgétaires liées à cette opération.

<i>CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</i>

La date de la prochaine réunion est fixée au 22 septembre 2015 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.